

Cette fiche est tout simplement un copier-coller d'une page Internet. Ça ne doit pas être une habitude car tout ce qui circule sur la toile n'est pas forcément correct, mais dans ce cas, on peut faire confiance à l'auteur.

## **l'article ou l'adjectif possessif avec les parties du corps ?**

Pour une action que le sujet grammatical possesseur fait sur son propre corps, on emploie normalement l'article défini (*le, la, les*) avec des verbes comme ceux-ci :

baisser	fermer	garder
hausser	lever	ouvrir
se brosser	se casser	se fouler
se fracturer	se frictionner	se frotter
se laver	se maquiller	se mordre
se nettoyer	se peigner	se raser
se rincer	se tordre	

J'ai baissé **la tête**.

Gardez **le dos** droit !

Nous avons tous levé **la main**.

Je me suis rasé **la barbe**.

Elle s'est lavé **les pieds**.

Elle se brosse **les dents**.

J'ai ouvert **la bouche**.

J'ai peur de me casser **la jambe**.

Ceux qui veulent aller faire du ski, levez **la main**.

Nous avons ouvert **les yeux**.

Cependant, si la partie du corps est accompagnée d'un adjectif qualificatif ou d'un complément de nom, on emploie l'adjectif possessif :

Il a haussé **ses grosses épaules**.

Elle a ouvert **ses jolis yeux**.

Il a rasé **sa belle barbe noire**.

Elle a peigné **ses longs cheveux**.

Elle a haussé **ses épaules d'athlète**.

Les adjectifs **droit** et **gauche** font exception :

J'ai levé **la main gauche**.

Je me suis foulé **la cheville droite**.

On emploie l'article devant le nom désignant une partie du corps avec les expressions suivantes :

*avoir chaud à  
donner chaud à  
faire mal à*

*avoir froid à  
donner froid à*

*avoir mal à  
donner mal à*

*J'ai mal à l'épaule gauche.  
J'ai souvent mal à l'estomac.  
J'ai mal aux dents.  
Mes chaussures neuves me donnent mal aux pieds.*

*Elle a mal au dos.  
As-tu mal à la tête ?  
J'ai froid au pied droit.*

Mais si la partie du corps est accompagnée d'un adjectif, on emploie le possessif :

*J'ai mal à mon épaule blessée.*

*J'ai mal à ma dent plombée.*

On emploie normalement le possessif quand le nom désignant la partie du corps est le sujet grammatical :

*Ma main est enflée.*

*Sa cheville est bleue.*

*Ses cheveux frisent naturellement.*

Dans certaines expressions où le nom désignant la partie du corps est le sujet grammatical, on emploie l'article défini :

*La tête me tourne !*

*La main me démange.*

*Les yeux me piquent.*

Quand l'action s'exerce sur le corps d'une autre personne, on emploie un article défini et on ajoute un pronom personnel objet indirect (*me, te, nous, vous, lui, leur*) devant le verbe :

*Je lui ai serré la main.*

*Sa mère lui a peigné les cheveux.*

*Je vais te brosser les cheveux.*

*Le docteur Tremblay lui a sauvé la vie.*

*Gratte-moi le dos.*

Quand l'action s'exerce sur le corps d'une autre personne et que le nom désignant la partie du corps est accompagné d'un adjectif ou d'un complément de nom, on emploie l'adjectif possessif et on ajoute un pronom personnel objet indirect (*me, te, nous, vous, lui, leur*) devant le verbe.

*Sa mère lui a bandé sa main ensanglantée.*

*Le coiffeur lui a coupé ses beaux cheveux blonds*